Droit d'auteur et licences libres

Julien BERNARD

Dead Pixels Society Université de Franche-Comté

version 1

Droit d'auteur

Droit d'auteur

Le *droit d'auteur* est un ensemble de prérogatives dont dispose un auteur sur une œuvre de l'esprit originale

- Droit moral : divulgation, paternité, intégrité, retrait
 - → perpétuel, inaliénable et imprescriptible
- Droit patrimonial : reproduction, représentation, distribution
 - → durée limitée puis domaine public
- → Le copyright est à peu près similaire

Cas particuliers qui nous concernent

- Logiciel
- Œuvre collective, œuvre de collaboration
- Œuvre réalisée dans le cadre de l'université



Qu'est-ce qu'une licence libre?

Définition (Licence libre)

Une *licence libre* est un contrat qui confère à une personne les droits suivants sur une œuvre :

- utiliser l'œuvre pour tous les usages
- étudier l'œuvre
- redistribuer des copies de l'œuvre
- modifier l'œuvre et redistribuer les modifications

Application

Une licence libre peut s'appliquer à tout ce qui relève du droit d'auteur :

- le code source d'un logiciel
- une œuvre graphique
- une œuvre sonore

Les deux familles de licences libres

Copyleft

Une licence copyleft est une licence libre qui impose que les travaux dérivés soient sous la même licence.

- GNU GPL
- CC-BY-SA
- Art Libre

Non-copyleft

Une licence non-copyleft est une licence libre qui n'impose aucune restriction sur les travaux dérivés.

- BSD
- MIT
- CC-BY
- Domaine public

Il y a un choix à faire!